

E 6102

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2010-2011

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 17 mars 2011

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 17 mars 2011

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Nomination de Mme Elena PALIKOVÁ, membre suppléant slovaque, en remplacement de Mme Silvia GREGORCOVÁ, membre démissionnaire



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 8 mars 2011 (10.03)
(OR. en)**

7218/11

SOC 192

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général du Conseil

au: Comité des représentants permanents/Conseil

n° doc. préc.: 6709/11 SOC 140

Objet: Conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail
Nomination de Mme Elena PALIKOVÁ, membre suppléant slovaque, en remplacement de Mme Silvia GREGORCOVÁ, membre démissionnaire

1. Le Secrétariat général du Conseil a été informé de la démission de Mme Silvia GREGORCOVÁ, membre suppléant dans la catégorie des représentants des gouvernements (Slovaquie) du conseil de direction de la Fondation citée en objet.
2. En vertu de l'article 6 du règlement (CEE) n° 1365/75, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, les membres titulaires et suppléants du conseil de direction sont nommés par le Conseil.

3. Conformément à la procédure habituelle, le gouvernement slovaque a présenté, en remplacement du membre suppléant démissionnaire, la candidature ci-après, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2013:

Mme Elena PALIKOVÁ
Ministry of Labour, Social Affairs and Family
Spitalska ulica 4-6
SK-816 43 BRATISLAVA
Tel.: + 421 2 2046 1606
Fax: + 421 2 5443 1734
Adresse électronique: elena.palikova@employment.gov.sk

4. Le Comité des représentants permanents pourrait donc suggérer au Conseil:
- a) d'adopter, en point "A" de son ordre du jour, la décision du Conseil portant remplacement d'un membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail, dont le texte figure en annexe; et
 - b) de faire publier la décision, pour information, au Journal officiel de l'Union européenne.

DÉCISION DU CONSEIL

du ...

portant remplacement d'un membre suppléant
du conseil de direction de la Fondation européenne
pour l'amélioration des conditions de vie et de travail

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (CEE) n° 1365/75 du Conseil du 26 mai 1975 concernant la création
d'une Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail¹, et notamment
son article 6,

considérant ce qui suit:

- (1) Par ses décisions du 22 novembre 2010² et du 7 mars 2011³, le Conseil a nommé les membres titulaires et suppléants du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail pour la période se terminant le 30 novembre 2013.
- (2) Un siège de membre suppléant, dans la catégorie des représentants des gouvernements du conseil de direction de la Fondation précitée, est devenu vacant à la suite de la démission de Mme Silvia GREGORCOVÁ.
- (3) Le gouvernement slovaque a présenté une candidature pour le siège devenu vacant,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 139 du 30.5.1975, p. 1, tel que modifié par le règlement (CE) n° 1111/2005, JO L 184 du 15.7.2005, p. 1.

² JO C 322 du 27.11.2010, p. 8.

³ Non encore parue au JO.

Article premier

Mme Elena PALIKOVÁ est nommée membre suppléant du conseil de direction de la Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail en remplacement de Mme Silvia GREGORCOVÁ, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'au 30 novembre 2013.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le

Par le Conseil
Le président